

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ
Séance publique du 26 mars 2018
Convocation du 20 mars 2017

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à vingt-heures quinze, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le vingt mars deux mil dix-huit, s'est réuni sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Présents : Mme CHENEVAL Laurette, Mme SOLLIER Marie, Mme PAILLET Marjorie, M. PAUTLER Claude, M. BUCHACA Joël, M. CASANOVA Léandre, M. GERMAIN Grégory, M. JOLY Philippe, M. JOSSE Jérôme, M. LUCE Fabien, M. PERROUX Maxime.

Absents représentés : Mme VERNANCHET Corinne ayant donné pouvoir à M.BUCHACA Joël, M. DEMOULIN Jean-Philippe ayant donné procuration à M.CASANOVA Léandre

Absents excusés : Mme TALLON Brigitte, M BLANC Frédéric

M.PERROUX Maxime est élu secrétaire de séance.

➤ **DELIBERATION**

DEL N° 2018-09 Budget Principal - Compte Administratif 2017- Approbation

En l'absence de Madame le Maire s'étant retirée de la séance, l'exposé du Compte Administratif 2017 est fait par l'Adjoint au Maire des Finances, M. BUCHACA Joël.

Le Conseil Municipal,
 - après avoir entendu l'exposé,
 - après avoir délibéré,
 - à l'unanimité des votants,

APPROUVE le compte administratif 2017 comme suit :

	Excédent Fonctionnement	de	Excédent d'Investissement	Excédent global
Bilan 2017	253 210, 97 €		312 121, 56 €	565 332, 53 €

AFFECTE le résultat et APPROUVE les écritures comptables correspondantes :

1/ pour le budget principal :

- 312 121, 56 € au compte 001
- 200 000,00 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé du budget prévisionnel 2017
- 53 210,97 € au compte 002, excédent de fonctionnement reporté

DEL N° 2018-10 Budget Principal - Compte de Gestion - Approbation

Madame le Maire regagne l'assemblée et laisse la parole à M.BUCHACA Joël qui poursuit par la présentation du Compte de Gestion validé par le Trésor Public,

Le Conseil Municipal,
 - après avoir entendu le rapporteur Joël BUCHACA
 - après avoir délibéré
 - à l'unanimité des votants,

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget de la Commune, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et vote son approbation à l'unanimité.

DEL N° 2018-11 Vote des taux d'imposition 2018

Madame le Maire rappelle la nécessité de procéder au vote des taux d'imposition locale applicable en 2018. Les dépenses communales sont actuellement couvertes par les taux pratiqués en 2017.

Le Conseil Municipal,
 - après avoir délibéré
 - avec une abstention,
 - avec 12 voix pour,

DECIDE de ne pas modifier les taux communaux décidés en 2017 et de reconduire les taux suivants pour l'année 2018 :

- | | |
|---------------------|---------|
| ✓ Taxe d'habitation | 17,93 % |
| ✓ Foncier bâti | 13,53 % |
| ✓ Foncier non bâti | 58,34 % |

DEL N° 2018-12 Budget Primitif 2018

Madame le Maire expose:

- les diverses subventions à attribuer aux associations locales
- les diverses participations intercommunales,
- le budget primitif 2018

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire
- après avoir délibéré
- à l'unanimité des votants,

VOTE les subventions suivantes à inscrire à l'article 6574 :

✓ Armée de Terre -27 ^{ème} BCA -Projet de spectacle en 2018	200,00 €
✓ Association sportive du collège Monge	350,00 €
✓ Association GESTION SALLE VITTOZ	1 500,00 €
✓ Association Jeunes-Sapeurs-Pompiers de St Jeoire	150,00 €
✓ Association OCCE Coopérative scolaire "Les Choucas"	300,00 €
✓ CCAS VILLE-EN-SALLAZ	5 200,00 €
✓ CECAM St-Jeoire	50, 00 €
✓ CEG Saint-Jeoire (Foyer socio-éducatif Collège Monge)	400,00 €
✓ ECAUT VIUZ (1 élève)	50,00 €
✓ Ecole de Musique intercommunale	111,00 €
✓ HARMONIE LA CECILIENNE	300,00 €
✓ Jeunes Sapeurs-Pompiers de Saint-Jeoire rassemblement technique départemental en 2018	500,00 €
✓ Le Souvenir Français	50,00 €
✓ Lycée Professionnel Jeanne Antide Animation (4 élèves)	200,00 €
✓ MFR Le Belvédère (2 élèves)	100,00 €
✓ MFR Le Clos des Baz (1 élève)	50, 00€
✓ Mission Locale Jeunes	1 040,40 €
✓ Plaisir de Lire en Faucigny	70, 00 €
✓ SEA 74	86, 70 €
✓ Sou des Ecoles	2 800,00 €
✓ Association Vill'âge tendre	2 000,00 €

APPROUVE les participations intercommunales suivantes à inscrire à l'article 65541 :

✓ Participation aux feux d'artifices	2 500, 00 €
✓ Participation aux frais du bureau du psychologue Bonneville I	100, 00 €
✓ Prêt SYANE N° 15	1 023,12 €
✓ Prêt SYANE N° 16	110, 03 €
✓ Prêt SYANE N° 17	7 415, 37 €
✓ Prêt SYANE N° 20	1 637, 04 €
✓ Prêt SYANE N° 21	6 939, 31 €
✓ Prêt SYANE N° 22	11 745, 19 €
✓ Prêt SYANE N° 23	17 846, 27 €
✓ SYANE Cotisation fixe 2018s/DGF 2018	486, 75 €
✓ SRB transfert de compétence assainissement - 2018	36 044,00 €
✓ SRB transfert de compétence eau - reprise par compensation	3 000, 00 €
✓ SYANE TRX CENTRE BOURG S/solde DGD sur travaux	7 313,00 €
✓ SYANE TRX CENTRE BOURG S/solde DGD sur frais généraux	291,00 €
✓ Frais généraux 3% du montant réel TTC de la dépense EP route du Crêt	5 325, 23 €

APPROUVE le budget primitif 2018 en équilibre :

	Dépenses	Recettes
➤ Section "fonctionnement"	863 431,42 €	863 431,42 €
➤ Section "Investissement"	1 086 904,48 €	1 086 904,48 €

DEMANDE à Monsieur le Sous-Préfet de la Haute-Savoie de bien vouloir approuver la présente délibération.

DEL N° 2018-13 Barrières de sécurité - Demande de subvention n° 5 au titre de la FDDT 2018

Madame le Maire expose:

Afin de sécuriser cinq virages dangereux sur la route des Jonquilles, par l'installation de barrière de sécurité, relevant de la sécurisation en territoire rural, après étude par la commission voirie

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE ces investissements pour un montant total de 9 524,00 € HT ;

AUTORISE Mme le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du FDDT 2018 au taux le plus fort, à savoir 50% ;

S'ENGAGE à réaliser les actions selon le plan de financement présenté en annexe et à assurer la part d'autofinancement ;

PRECISE que les dépenses seront inscrites au BP 2018.

DEL N° 2018-14 ONF - Programme d'actions 2018

Chaque année l'ONF (Office National des Forêts) effectue des travaux sylvicoles sur les parcelles communales boisées.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le programme d'actions présenté par l'ONF pour l'année 2018 concernant la commune de Ville en Sallaz d'approuver partiellement ou en totalité le programme de travaux proposé.

Le Conseil Municipal,

- après présentation du programme d'actions par Madame le Maire
- à l'unanimité des votants,

DONNE son accord uniquement pour les travaux sylvicoles de dégagement/nettoisement de jeune peuplement issu de régénération naturelle, du programme d'action 2018, estimé pour un montant hors taxe de 1 951 € HT (de travaux sylvicoles **subventionnables** par le Conseil Régional)

MANDATE Madame le Maire pour toutes les formalités à accomplir, dont la demande de subvention au titre de ces travaux d'investissement.

INDIQUE que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget principal 2018.

DEL N° 2018-15 Travaux par ONF - Demande de subvention au Conseil Régional pour travaux d'investissement en 2018

Suite à la délibération sur les travaux retenus pour 2018 dans le cadre du programme proposé par l'ONF, la nature des travaux est la suivante : dégagement/nettoisement de jeune peuplement issu de régénération naturelle. Le montant estimatif de ces travaux d'investissement est de 1 950,82 euros HT, lesquels sont subventionnables.

Mme le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

⇒ Dépenses subventionnables : 1 951 € HT

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional 585,00 €

* Montant total des subventions 585,00 €

Le Conseil,

- après avoir entendu l'exposé du Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le Plan de Financement tel que présenté,

SOLLICITE l'aide la plus élevée du Conseil Régional pour la réalisation des travaux de dégagement/nettoisement subventionnables,

DEMANDE au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention,

CHARGE le Maire de donner toute suite favorable à ce dossier, et l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

INDIQUE que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement 2018.

DEL N° 2018-16 Motion sur le financement de l'Agence de l'Eau

L'ensemble des Conseils Municipaux sont invités par courrier de l'AMF, à prendre une délibération de soutien à la motion concernant le financement de l'Agence de l'Eau dès 2018, pour un maintien du montant des dotations de 2017, en raison du contexte de réorganisation et de mise en œuvre complexe de la compétence GEMAPI.

Le Conseil Municipal,

- après lecture du courrier de l'AMF,
- après avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE la motion de soutien aux Agences de l'Eau pour leur maintenir le montant des dotations de 2017 dans le cadre de leur financement pour 2018.

DEL N° 2018-17 Désignation d'un Correspondant Défense

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Ministre de la Défense doit pouvoir s'appuyer au sein de chaque commune sur l'action d'un Correspondant Défense chargé de développer le lien Armée/Nation.
Afin de répondre à cette obligation et de pouvoir communiquer les coordonnées de ce membre du Conseil Municipal en exercice,

Le Conseil Municipal,

- après en avoir délibéré
- à l'unanimité des votants

DESIGNE Laurette CHENEVAL comme Correspondant Défense de la commune de VILLE-EN-SALLAZ.

DEL N° 2018-18 Aménagement d'un parking au Centre-Bourg - Demande de subvention n°6 au titre de la FDDT 2018

Suite à l'approbation en début de séance d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour intitulé MAPA "Aménagement d'un parking et d'une aire de tri sélectif", Madame le Maire expose:

Les travaux d'un nouvel espace de stationnement supplémentaire sur l'emplacement de l'ancienne "grange à Gustave" et la mise en place d'une nouvelle aire de tri sélectif étant nécessaires, un marché à procédure adapté sera lancé tout prochainement, afin de répondre à ces deux besoins.

Ces travaux relevant d'aménagement du territoire peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la FDDT 2018.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE ces investissements pour un montant total de 137 115,80 HT ;

AUTORISE Mme le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du FDDT 2018 au taux le plus fort, à savoir 50% ;

S'ENGAGE à réaliser les actions selon le plan de financement présenté en annexe et à assurer la part d'autofinancement ;

PRECISE que les dépenses seront inscrites au BP 2018.

POINTS DIVERS

- Information sur les résultats de l'enquête Recensement Population 2018 (résultats par adresses et en globalité).
- Information sur la création de commune nouvelle avant les élections municipales de 2020: dernières infos de l'AMF.
- Information sur l'audience du Juge de l'Expropriation au sujet des parcelles du captage de Prévrières: fixée au mardi 10 avril à 9h30 en mairie par le Juge de l'Expropriation afin de fixer l'indemnisation à accorder aux propriétaires expropriés en avril 2015 (familles DROMPT - CARIN)
- Balade des Villageois: proposition de visite de la carrière ROSSETTO le 26 mai 2018
- Marché saisonnier fixé au 15 mai 2018 de 16h00 à 18h30 avec un pot de l'Amitié offert aux Villageois
- Extinction de l'éclairage nocturne de 23h à 6h00 (étude de devis à poursuivre)
- Eclairage de la grenette (étude de devis à poursuivre)
- Point sur les aménagements et entretiens des espaces verts suite au compte-rendu de la commission fleurissement
- Point sur l'aire de jeux et sa mise en service
- Point sur le projet d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (contacts préalables avec les communes de St Jeoire et de Viuz-en-Sallaz pour leur expérience d'étude)

AGENDA

- Conseil Communautaire : lundi 16 avril 2018
- Vide-Grenier organisé par VILLE EN FETE le dimanche 29 avril 2018

Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 23 avril 2018 à 20h15

Fin de séance : 23h00

Le Maire
Laurette CHENEVAL



